

Le 16 décembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, CHAPOT, MONTET-FRANC, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame DUMAZET, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Saint-Etienne Tourisme et Congrès - Conventions de prestations de services pour le Château de Bouthéon et L'Aventure du train

Monsieur le Maire rappelle que l'office de tourisme de Saint-Etienne Métropole, est chargé de promouvoir et de commercialiser l'ensemble des sites touristiques du territoire. Depuis de nombreuses années, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon conventionne avec celui-ci afin de lui permettre d'intégrer notre offre de visites de groupe dans ses packages, développant, in fine, notre fréquentation et nos recettes.

Il indique que le conventionnement arrivant à son terme le 31 décembre 2024, Saint-Etienne Tourisme et Congrès propose la poursuite de ce partenariat. Il a adressé à la Collectivité, une convention pour chaque site touristique concerné à savoir :

- le Château de Bouthéon,
- L'Aventure du Train.

Monsieur le Maire explique que ces conventions ont pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les deux parties : modalités de fonctionnement, de réservation et de règlement, obligations de chacun, validation d'une grille tarifaire annuelle transmise sur une plateforme dédiée. Elles sont établies pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et pourront être reconduites tacitement deux fois.

Il précise qu'une remise de 10% sera effectuée sur les factures adressées à Saint-Etienne Tourisme et Congrès, leur permettant ainsi d'être commissionné sur les prestations qu'ils vendent au prix fixé par le Conseil Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241217-2024-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions à conclure avec l'Office de Tourisme et des congrès de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2025, relatives à la promotion et à la commercialisation des prestations touristiques de groupe proposées au Château de Bouthéon et à L'Aventure du train, selon les modalités susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer, ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 décembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

